

COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS Réunion du 28 Juin 2018

Procès-Verbal N° 37

Présents : Monsieur André LUCAS

Messieurs Jean Louis AGASSE - Pierre THEVENIN - André Gilles REALLAND - Christian

TOURNIER.

Excusés: Monsieur Christian GRAS

Le Procès-Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE

Compétitions Secteur MIDI-PYRENEES

La C.R.G.C ayant revu le classement du fair-play, une erreur administrative laisse apparaître que le club de MILLAU est positionné à la 1ère place devant le club d'ARGELES A.S.

De ce fait la Commission décide de repêcher le club de MILLAU qui évoluera en R3 la saison 2018/2019.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'Article 190 des R.G de la F.F.F.

<u>Le Président de séance</u> Monsieur André LUCAS <u>Le Secrétaire de Séance</u> Monsieur Jean Louis AGASSE